

Les frontières négociées des assemblées citoyennes. Le cas de la Convention citoyenne pour le climat (2019-2020)

Maxime Gaborit, Laurent Jeanpierre, Romane Rozencwajg

DANS **PARTICIPATIONS** 2022/3 (N° 34), PAGES 173 À 204

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 2034-7650

ISBN 9782807398269

DOI 10.3917/parti.o34.o173

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-participations-2022-3-page-173.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les frontières négociées des assemblées citoyennes. Le cas de la Convention citoyenne pour le climat (2019-2020)

› **Maxime Gaborit, Laurent Jeanpierre, Romane Rozencwajg**

› Résumé

Comme d'autres mini-publics, la Convention citoyenne pour le climat (CCC), qui s'est tenue en France en 2019 et 2020, a dû répondre à une double contrainte : pour que ses conclusions soient jugées valables du point de vue de la délibération, elle devait apparaître comme imperméable aux influences extérieures, mais pour que ses conclusions aient du poids, les membres de l'assemblée étaient incité-es à développer des alliances avec d'autres acteurs et actrices, et à porter ainsi le débat au-delà des murs de l'assemblée. Cette tension entre ouverture et fermeture, délibération et participation, mini-public et grand public, de plus en plus problématisée au sein des théories de la démocratie délibérative, a été résolue à travers certaines des caractéristiques organisationnelles et logistiques du dispositif, comme dans ces longues intersessions au cours desquelles les citoyen-nes ont été convié-es à investir leur rôle, ce qui a constitué un élément décisif dans la publicité des débats. L'article, qui repose sur une enquête ethnographique tout au long du processus, montre comment les frontières de la CCC ont été construites puis renégociées par les citoyen-nes et d'autres parties prenantes. Nous mettons en lumière un double mouvement d'importation d'acteurs et actrices externes et d'exportation vers le grand public, ainsi que des phénomènes de constitution progressive d'un « Nous » de l'assemblée citoyenne, opposé à un « Eux » qui renvoie aux institutions politiques et économiques comme au reste de la population nationale. Nous suggérons que tous ces mécanismes jouent un rôle majeur sur le devenir des mesures et qu'ils devraient faire l'objet d'une analyse plus systématique dans d'autres mini-publics et assemblées citoyennes.

Face à ce qui est régulièrement qualifié de crise de la démocratie représentative, des processus institutionnels qui sont à la fois délibératifs et représentatifs se sont multipliés depuis quelques années (OCDE, 2020) et ont suscité une importante attention théorique (Gutmann, Thompson, 2004 ; Fishkin, 2002 ; Mansbridge et al., 2021). Parmi ces expérimentations, les assemblées citoyennes (*citizens' assemblies*) apparaissent pour beaucoup comme l'un des dispositifs les plus prometteurs. Réunissant au moins 100 à 150 personnes, elles doivent en principe permettre la représentation par échantillonnage de l'ensemble d'une population à une échelle territoriale donnée, à travers un « public » de plus petite taille en charge de délibérer sur une ou plusieurs thématiques particulières. Leur objectif est de formuler des propositions ou des recommandations qui peuvent ensuite avoir vocation à être soumises à l'approbation de la population, par exemple par voie de référendum. L'usage du tirage au sort est recommandé en vue de choisir les citoyen·nes de l'assemblée, car il est supposé permettre la sélection d'un groupe représentatif de la population générale du point de vue de certaines de ses caractéristiques sociales, voire géographiques.

Contrairement à celle d'autres « mini-publics », comme les sondages délibératifs (Fishkin, 1995) conçus « comme des collectifs suffisamment petits (et régulés) pour être pleinement délibératifs et suffisamment représentatifs pour être authentiquement démocratiques » (Goodin, Dryzek, 2006, p. 219-220)¹, la légitimité de l'assemblée citoyenne ne semble pas valoir uniquement par la qualité anticipée de sa délibération mais être aussi dépendante du rapport plus direct qu'elle entretient avec la population générale. Si ce lien entre délibération dans un groupe limité et diffusion de celle-ci au sein d'un public plus large s'inscrit au cœur de la démarche des assemblées citoyennes, il n'existe pas de consensus sur la forme que peut ou doit prendre cette articulation (Manin, Blondiaux, 2021). L'interrogation irrigue de manière centrale et régulière certaines théories de la démocratie lorsqu'elles soulignent qu'avec les assemblées citoyennes se rencontrent deux conceptions politiques bien distinctes de la légitimité des dispositifs d'approfondissement démocratique : celle qui est tirée de l'idée de participation (du grand public), et celle qui est dérivée de la notion de délibération (organisée au sein de mini-publics) (Sintomer, 2011). Le problème de la compatibilité entre ces deux notions différentes interroge la possibilité même d'une nouvelle forme de démocratie qui soit délibérative, mais qui ne renonce pas pour autant aux exigences des démocraties de masse (Lafont, 2020). En effet, une délibération détachée de la participation du grand public risquerait de voir réduite sa légitimité démocratique (Girard, 2019), mais aussi de n'avoir que des effets politiques limités, la conduite de mini-publics délibératifs trop fermés sur eux-mêmes pouvant conduire au rejet par la population des mesures qu'ils proposent (Chambers, 2011).

[1] Nous reprenons ici la traduction en vigueur dans Chambers, 2011, p. 23.

La Convention citoyenne pour le climat qui s'est tenue en France d'octobre 2019 à juin 2020 offre un cas exemplaire de dispositif mettant en jeu, de manière centrale, sur le plan pratique et procédural le plus concret, cette tension puissante entre délibération close et participation du public. Parmi les modèles de cette assemblée figuraient quelques expériences antérieures proches comme celles qui se sont déroulées ces dernières années au Canada (Warren, Pearse, 2008), en Islande ou encore en Irlande (Courant, 2020 ; Sintomer, 2019 ; Suiter et al., 2019). Dans l'expérimentation française, 150 citoyen·nes ont été tiré·es au sort afin de représenter au mieux la diversité de la population vivant sur le sol national. Durant sept week-ends, ils et elles se sont rassemblé·es au Palais d'Iéna (dans le 16^e arrondissement de Paris), un bâtiment abritant en temps ordinaire le Conseil économique, social et environnemental (CESE), en vue d'élaborer, comme le leur demandait une lettre de mission signée par le Premier ministre, des propositions permettant de « réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale ».

Après avoir entendu des exposés de spécialistes des sciences du climat lors de la première session puis réfléchi aux « leviers » et aux « blocages » associés à leur mission, les participant·es ont été séparé·es, par tirage au sort, en cinq groupes de travail (Se déplacer, Se loger, Se nourrir, Consommer, et Produire et travailler) définis à l'avance par le Comité de gouvernance de la CCC. Ces sous-groupes avaient reçu pour mission d'élaborer « en simultanément » (Pech, 2021, p. 110), avec l'appui régulier d'intervenant·es externes, d'expert·es et l'aide d'une équipe d'animation affectée à chaque groupe, des mesures relatives à la thématique qui leur a été assignée à la fin du premier week-end. Lors des deux sessions suivantes, des prises de parole issues de la société civile ont été mises en place afin d'informer au mieux les citoyen·nes en proposant une présentation des enjeux, des moyens et des obstacles relatifs à chacune des thématiques. À partir de la session 3 et jusqu'à la session 5, un groupe d'appui (composé d'expert·es économiques ainsi que des politiques environnementales et énergétiques) ainsi qu'un comité légistique (composé d'expert·es juridiques) ont eu pour tâche d'accompagner les citoyen·nes dans l'approfondissement des mesures, par des échanges permanents et des évaluations d'impact, puis de proposer une traduction de leurs mesures dans le droit existant. D'autres expert·es, mais extérieur·es, ont contribué, tout au long du processus, soit en apportant un éclairage sur un sujet, soit en présentant leur vision d'un enjeu ou d'un problème particulier. En session 6, les citoyen·nes de chaque groupe de travail ont présenté à l'ensemble des 150 conventionnel·les les différentes mesures élaborées au cours du processus. Une dernière session a consisté à voter collectivement, en assemblée plénière, sur les mesures proposées ainsi que sur la procédure permettant de les porter auprès du reste de la population française en choisissant en particulier de recommander, ou pas, le recours à un référendum. Enfin, les citoyen·nes ont convoqué une huitième et ultime séance en janvier 2021, afin d'évaluer la fidélité à leurs propositions du projet de loi

Climat et résilience, débattu ensuite entre février et août 2021 au Parlement, et présenté par le gouvernement comme la transcription législative de leur travail.

Prise dans son ensemble, cette expérimentation peut être envisagée comme un cas d'étude privilégié afin d'analyser les relations effectives entre un mini-public délibératif et la participation du grand public. Les mini-publics ont d'abord été conçus comme des collectifs en grande partie fermés sur eux-mêmes, réunis en vase clos, où les apports autorisés sont ceux d'expert-es choisi-es par les équipes d'organisation et, parfois, les citoyen·nes (Blondiaux, Sintomer, 2002). Or, la Convention citoyenne pour le climat n'a jamais vraiment ressemblé à ce modèle idéal et idéalisé. D'abord, une discussion plus vaste sur les enjeux de la Convention s'est organisée, parfois à l'initiative des citoyen·nes, mais parfois également à l'initiative de collectifs variés, souvent investis sur les enjeux climatiques, qui se sont saisis du dispositif pour conduire, en leur sein et dans la société, un échange sur les propositions émanant de l'expérimentation. Ensuite, la traduction des délibérations et des mesures de l'assemblée vers le débat public national a été un enjeu de la délibération elle-même, les citoyen·nes ayant à décider de la modalité, référendaire, parlementaire ou réglementaire, par laquelle leurs mesures allaient être transmises au terme de leurs travaux. Ce faisant, la question de la place exacte de la Convention dans un système délibératif (Parkinson, Mansbridge, 2012) plus large est également devenue un objet propre de délibération. La médiatisation de l'expérience ajoute un troisième élément de décroisement, qui en a fait un objet de débat public, en particulier après le dévoilement, en juin 2020 dans les médias, des mesures finales proposées par les citoyen·nes. Au moment de cette remise du rapport final de l'assemblée citoyenne, un sondage, réalisé sur commande du Réseau Action Climat, montrait que 70 % de la population française en avaient entendu parler². Enfin, le processus de la CCC française a été très affecté par l'agenda politique général du pays. Au-delà de l'évolution du calendrier, imputable à des mouvements de grève et de rue qui se sont tenus en décembre 2019 contre une réforme du système français de retraites prévue par le gouvernement, la crise sanitaire liée au Covid-19 a contraint les organisateurs et organisatrices à programmer deux sessions nouvelles en ligne – dites 6 bis et 6 ter – au printemps 2020 puis à repousser les dates de la dernière séance. À l'occasion de la première de ces deux sessions supplémentaires, il a notamment été question – non sans débats préalables entre membres de la Convention et, plus encore, de son Comité de gouvernance – de rédiger et transmettre au gouvernement un plan spécifique de mesures, bien qu'elles n'aient pas encore été votées en séance plénière, afin d'influencer le « plan de relance » qu'il prévoyait alors.

[2] Les résultats du sondage, réalisé par l'institut Elabe, sont disponibles à l'adresse suivante : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/06/elabe_rac_25062020.pdf [accès le 18/10/2022].

Cette évocation pourtant sommaire de la variété des espaces de délibération se déployant à partir d'une assemblée citoyenne comme la CCC suggère que ses débats gagnent à être appréhendés bien au-delà de sa seule enceinte matérielle, en tenant compte en particulier des relations concrètes qu'ont entretenues les protagonistes « internes » au processus avec une multitude d'acteurs et actrices définies comme « externes ». Aucune assemblée ne tient par elle-même ni ne se tient seule dans un champ social ou un terrain politique vierge. Pour fonctionner, elle est peuplée d'autres protagonistes que les citoyen·nes tiré·es au sort. Pour nourrir ses délibérations, elle fait appel à des personnalités extérieures. Pour gagner en légitimité, elle doit s'adresser au personnel politique, aux médias, à la société civile dans ses diverses composantes. Pour toutes ces raisons, la situation de huis clos constitue bien plus une idée régulatrice qu'une réalité observable. Les assemblées citoyennes sont ainsi soumises à une injonction contradictoire, car la qualité supposée de leurs débats dépend de leur degré de fermeture et l'assise de leurs propositions, de leur degré d'ouverture.

Dès lors qu'on se fait d'une assemblée citoyenne l'image d'une entité collective par définition ouverte, à un niveau plus ou moins élevé, autrement dit insérée dans un système délibératif plus large, se pose inévitablement la question de ses frontières, matérielles et immatérielles, de leurs tracés et de leurs franchissements éventuels. Saisir la manière dont les frontières d'une assemblée citoyenne sont établies puis renégociées contribue à éclairer la tension entre mini-public et grand public. Elle permet d'appréhender ces deux termes non pas comme des ensembles différents et préexistants, mais au contraire comme des catégories fluides en perpétuelles constructions, et dont la définition même produit des effets politiques. Nous nous proposons donc de suivre empiriquement les manières dont le fonctionnement concret de la CCC donne à voir des formes d'inventivité collective pour renégocier le cadre initialement posé et de surmonter en partie les exigences contradictoires de fermeture et d'ouverture. Nous chercherons à identifier comment les frontières de l'assemblée sont construites, institutionnellement et socialement. Qui franchit ces frontières, pour entrer dans l'espace de l'assemblée ou pour en sortir ? Pour quelles raisons ? Avec quel succès ou en rencontrant quels obstacles ? Et surtout avec quels effets sur les contenus et les formes de la délibération d'une part, et sur la légitimité de l'assemblée dans l'espace public et la population d'autre part ? Telles sont les questions que l'observation de la CCC, avec ses délimitations singulières lorsqu'on les compare à d'autres exemples d'assemblées citoyennes, ses frontières sans cesse mouvantes et transgressées, nous a conduit·es à nous poser.

Afin d'esquisser une réponse dans le cadre limité de cet article, nous nous appuyons sur une enquête par observation directe, entretiens et recherche documentaire menée au sein d'un collectif plus large de plus d'une quarantaine de chercheurs et chercheuses de différentes disciplines, ayant reçu l'accréditation du Comité de gouvernance pour enquêter sur la CCC. Nous avons pu observer l'intégralité du processus (l'ensemble des journées d'échange au Palais de l'éna)

auquel s'ajoutent les webinaires entre les sessions, des entretiens avec les citoyen·nes (n=7), avec les membres du Comité de gouvernance (n=3) et avec des militant·es ayant participé au suivi de la Convention (n=8). Au sein de ce collectif de recherche, nous avons constitué une petite équipe, centrée sur l'observation du sous-groupe de travail *Se déplacer*, avec comme angle privilégié la compréhension des interactions entre les parties prenantes internes au processus et les dynamiques politiques externes.

Trois aspects de l'enquête sont ici mis en avant. Nous nous demanderons dans un premier temps comment l'objectif de faire exister une délibération de qualité au sujet de la lutte contre le réchauffement climatique dans un esprit de justice sociale s'est traduit en pratique par une remise en cause des frontières initiales de la Convention et par une ouverture contrôlée de sa population à des protagonistes supplémentaires. Dans un deuxième temps, c'est un chemin inverse qui fait l'objet de notre attention : celui d'une recherche consciente, par les citoyen·nes, d'appuis extérieurs à la Convention dans la société civile et au sein des élu·es. Ce double mouvement d'importation d'acteurs et actrices externes et d'exportation des conventionnel·les vers le grand public conduit à laisser poreuses les frontières de la CCC. Cela explique au moins en partie que la question de la séparation entre « Nous » (de l'assemblée citoyenne) et « Eux » (dont la signification oscille entre institutions politico-économiques et reste de la population nationale) soit en permanence posée selon des coordonnées qui seront évoquées dans un troisième temps de nos développements³.

Une délibération ouverte à l'extérieur

Une partie de la légitimité d'une assemblée citoyenne comme la CCC dépend de certains critères définissant ses qualités formelles, comme l'égalité d'accès à la parole de l'ensemble des délibérant·es (Blondiaux, Sintomer, 2002) ou encore la pluralité et la dimension contradictoire des expert·es auditionné·es (Manin, 2011). En principe, la délibération exige une fermeture relative qui garantit la maîtrise des conditions d'une discussion éclairée débouchant sur un jugement fiable. Pourtant, cette clôture partielle de la délibération ne va pas sans tensions ni négociations. La construction collective du périmètre de l'assemblée, de sa spatialité, et plus encore de la population de ses acteurs et actrices autorisées, donne à voir non pas un ensemble fixe et neutre, mais l'élaboration parfois

[3] Nous empruntons ici librement, en lui conférant une moindre cristallisation ainsi qu'une valeur agonistique moins forte, l'opposition entre « Nous » et « Eux » à la sociologie de Richard Hoggart lorsqu'il étudie la conscience de classe des groupes populaires (Hoggart, 1970 [1958]) tout en ayant également à l'esprit les propositions de Norbert Elias et John L. Scotson lorsqu'ils opposent « établis » et « *outsiders* » dans des quartiers populaires (Elias, Scotson, 1997 [1965]). Dans ces deux cas classiques, comme dans le nôtre, l'enjeu, avec ces catégories, est d'aborder le caractère à la fois processuel et relationnel des modes d'identification d'un collectif et leur dépendance à l'établissement de frontières symboliques.

conflictuelle d'un espace social et politique en reconfiguration permanente. Nous nous intéresserons d'abord brièvement aux grandes familles d'acteurs et actrices de la Convention qui ont été conviées par le Comité de gouvernance. Puis nous évoquerons comment les positionnements des intervenant·es externes, en particulier de celles et ceux recevant le qualificatif d'« expert·es », ont nourri certaines controverses. Enfin, nous soulignerons que le droit de prendre part aux débats, et par conséquent les frontières symboliques de la Convention, ont également été contestés depuis l'extérieur de l'assemblée par des organisations plus ou moins formelles issues du « mouvement climat ».

Délimiter les ressources humaines autorisées de la Convention

Au sein de la Convention citoyenne pour le climat, c'est le Comité de gouvernance qui était chargé de concevoir le design de l'assemblée et d'organiser les conditions de la délibération. Composé de deux personnes représentant le ministère de la Transition écologique et solidaire (Léo Cohen, Ophélie Risler), de trois spécialistes de la démocratie participative (Mathilde Imer, Loïc Blondiaux et Jean-Michel Fourniau), trois expert·es du climat (Jean Jouzel, Anne-Marie Ducroux et Michel Colombier) et quatre expert·es du champ économique et social (Jean Grosset, Dominique Gillier, Marie-Claire Martel et Catherine Tissot-Colle), ainsi que d'une coprésidence composée de Laurence Tubiana⁴ et Thierry Pech⁵ et d'un rapporteur général (Julien Blanchet⁶), ce comité avait donc pour mission le choix des intervenant·es. Laurence Tubiana, coprésidente, résume ainsi le rôle du Comité de gouvernance aux citoyen·nes : « Il est là pour vous écouter, faire des propositions si vous êtes coincés, vous donner de la controverse, mobiliser des experts pour vous aider à travailler. Et puis de la vigilance pour travailler dans de bonnes conditions : être sûr que vous soyez indépendants dans le processus de réflexion que vous allez mener »⁷. Dans ce type de dispositif, la qualité des débats est censée reposer sur la diversité des interventions. Or, sur un sujet comme le climat, l'ensemble des thématiques ne pouvait, selon l'équipe d'organisation, être traité sur un mode pleinement contradictoire, comme cela a pu se passer dans d'autres assemblées citoyennes portant sur des problématiques plus restreintes (par exemple, la légalisation de l'avortement) où les

[4] Laurence Tubiana est une diplomate et une économiste française, qui s'est illustrée notamment en étant la négociatrice française lors de la COP21, ce qui en fait l'une des architectes principales de l'Accord de Paris. Elle est également directrice de l'European Climate Foundation, qui contribue aux financements de projets et d'actions en Europe et dont l'objectif est d'aboutir à une « économie à zéro émission nette de gaz à effet de serre » (voir European Climate Fondation, « Why ECF », <https://europeanclimate.org/why-ecf/>, accès le 18/10/2022).

[5] Thierry Pech est directeur général du think tank Terra Nova.

[6] Julien Blanchet est l'ancien président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), une organisation étudiante, qu'il représentait au sein du CESE dont il était vice-président.

[7] Cette scène a lieu lors de la session 1, pendant la plénière d'ouverture (<https://www.youtube.com/watch?v=SlyoEGizt8M>, accès le 18/10/2022).

différentes positions peuvent, selon les cas, être exposées de manière exhaustive. Comme le note Bernard Manin, « dans des systèmes hautement complexes, le coût de l'exploration de toutes les possibilités, à supposer qu'elle soit théoriquement possible, serait énorme » (Manin, 1985, p. 15). Le Comité de gouvernance a donc choisi des expert·es ayant des avis différents, notamment sur les leviers et moyens d'action, mais toutes les positions n'étaient pas représentées dans la mesure où il ne serait pas envisageable, sur les sujets traités, de délimiter précisément l'ensemble des points de vue en circulation. Ces choix de cadrage initial témoignent de la nécessaire orientation de la délibération, celle-ci dépendant en particulier de la sélection des intervenant·es, du temps accordé aux discussions et des modes de décision privilégiés.

De nombreux types d'expert·es ont donc été invité·es à pénétrer au sein du Palais d'Iéna ou à participer aux sessions en ligne : on recense des professionnel·les issu·es d'entreprises (22,6 %), d'ONG (21 %), de think tanks (10,5 %), d'administrations (9,6 %), d'institutions (9,6 %), des universités (9,6 %), des syndicats (8 %), des collectivités locales (4,8 %), de l'exécutif (2,3 %), du journalisme (1 %), et également des élus (1 %)⁸. En fonction de leur domaine d'expertise et de leur statut, la place qui leur a été accordée au sein de l'espace délibératif n'a pas été la même. Les personnalités politiques de l'exécutif (Emmanuel Macron, Édouard Philippe, Nicolas Hulot ou Elisabeth Borne, par exemple) ont le plus souvent été accueillies en plénière pour s'adresser aux 150 citoyen·nes et au public et journalistes. Les représentant·es de différents secteurs techniques ont été invité·es au sein des groupes thématiques, souvent par deux ou trois. Ils et elles interviennent alors pendant une vingtaine de minutes avant d'interagir directement avec les citoyen·nes, présentent des solutions et échangent sur les « freins » et les « leviers » structurant leurs domaines d'expertise dès lors qu'il s'agit de répondre aux objectifs de la CCC. D'autres professionnel·les et lobbyistes ont été accueilli·es en session 3 lors d'une séance dite de *speed dating* où les conventionnel·les étaient invité·es à rencontrer en petits groupes les intervenant·es dans la salle hypostyle du Palais par tranches de vingt minutes, pour une durée totale d'une heure.

Pour accompagner la réception par les citoyen·nes des interventions diverses des expert·es, lors de la même session, un « groupe d'appui » rejoint les conventionnel·les et les équipes d'organisation et d'animation de la CCC : son objectif est, selon l'un de ses membres, de « suivre les citoyens tout au long du processus » et « d'être à [leur] disposition technique [...] sans jamais franchir la ligne rouge de donner un avis personnel »⁹. Au départ, le budget de la CCC n'avait pas véritablement pris en compte la nécessité de cette expertise stable au service des demandes des citoyen·nes : alors que l'animation représentait 34 % du

[8] <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/intervenants/> [accès le 18/10/2022].

[9] Entretien avec Quentin Perrier réalisé par Maxime Gaborit, Laurent Jeanpierre, Dimitri Courant et Simon Baeckelandt, 3 juin 2021.

budget initialement prévu, l'expertise ne devait s'élever qu'à 1,8 % de celui-ci¹⁰ et se limiter aux *fact-checkers* dont la mission consistait à « répondre de la manière la plus rapide possible [...] aux citoyens afin qu'ils n'aient pas à aller chercher les informations dont ils ont besoin dans les débats »¹¹. L'émergence de ce groupe d'appui, chargé d'accompagner les citoyen·nes dans leur travail puis d'évaluer l'impact des mesures proposées, et dont la forme n'était pas arrêtée au début de la Convention, questionne donc aussi la définition des frontières de l'assemblée. Car si les ressources fournies lors des *speed datings*, ou de manière occasionnelle dans les groupes thématiques, peuvent être considérées comme des interventions *extérieures* permettant de nourrir les débats, la position des expert·es du groupe d'appui est plus ambiguë. Faut-il les considérer comme des éléments internes ou externes à la Convention, en particulier au groupe des 150 citoyen·nes tiré·s au sort ?

La position de l'un de ces experts, Quentin Perrier, spécialiste fin 2019 des questions climatiques pour le think tank Institute for Climate Economics (I4CE), est significative de ce passage de frontières. Lorsqu'il intervient comme invité extérieur en session 2 dans le cadre d'une séance plénière, son propos est remarqué et cela conduit les membres du Comité de gouvernance de la CCC à lui proposer de faire partie du groupe d'appui. Ce travail d'évaluation débute formellement entre les sessions 2 et 3 puis se prolonge de manière régulière entre les sessions. Dans un premier temps, il s'agit simplement de proposer une note d'impact – exprimée en nombre d'étoiles – pour les différentes propositions. Par la suite, le groupe d'appui et Quentin Perrier lui-même sont chargés d'évaluer la précision des mesures, parfois en préconisant leur reformulation, parfois en proposant leur suppression, parfois en demandant simplement la clarification de l'objectif.

Autre exemple d'extension des frontières de la Convention : au-delà des apports éventuels des expert·es présent·es, les contributions citoyennes extérieures ont également été autorisées au cours du processus. En effet, dès la première session, il est possible pour les internautes de contribuer sur le site de la CCC. Finalement, plus d'un millier de contributions ont été proposées puis synthétisées, une première fois en novembre 2019 et une seconde, en janvier 2020. Cette synthèse n'a toutefois pas fait l'objet d'une distribution sous la forme d'un document imprimé, à la différence des comptes rendus de chaque session et des avis du groupe sur les mesures. Pris par le temps, les citoyen·nes tiré·es au sort n'ont, dans la plupart des cas, pas été en mesure d'approfondir ces contributions. En groupe de travail, les animateurs et animatrices notent tout de même à quelques reprises la proximité supposée entre les mesures proposées et le travail des conventionnel·les : « C'est très étonnant, dit par exemple l'un des

[10] <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/budget/> (accès le 18/10/2022).

[11] Julien Blanchet, session 1, plénière d'ouverture : présentation des rôles (<https://www.youtube.com/watch?v=SlYoEGizt8M>, accès le 18/10/2022).

animateurs du groupe Se déplacer, vous n'avez pas travaillé avec eux, mais ils arrivent à des choses proches, ça doit vous donner du courage »¹².

Lorsqu'on fait le bilan des apports en expertises et en informations dont ont bénéficié les conventionnel·les, force est de constater qu'ils n'étaient pas fixés dès le départ du processus, qu'ils ont varié dans le temps et qu'ils furent pluriels sans être conçus comme systématiquement contradictoires. Parallèlement à ces modifications du périmètre de la CCC, il faut aussi noter que le type même d'expertise sollicitée a pu être questionné et critiqué.

Mettre en question l'expertise

L'importance des positions d'expert·e dans les délibérations, non seulement en amont de celles-ci, mais aussi en aval, et pendant leur déroulé, a en effet entraîné des interrogations de la part des citoyen·nes, lesquelles ont provoqué certaines des remises en question du scénario initial imaginé par le Comité de gouvernance de la CCC.

Ainsi, lors de la première et la deuxième session, les citoyen·ne·s sont invité·es à indiquer aux équipes d'animation les personnalités qu'ils et elles souhaitent auditionner. Dans la phase de découverte des thématiques, sont donc proposés des noms d'expert·es techniques et économiques (par exemple, le responsable de la convergence nationale Rail, un constructeur automobile, un représentant économique présentant la vision du futur de la SNCF et de la RATP, ou le PDG de Total), des personnalités politiques des échelles locales et nationales afin de comprendre les rouages du pouvoir politique (Nicolas Hulot, mais aussi Franck Rogovitz, chef de mission développement durable de la ville de Metz ou bien le maire d'Ungersheim, village en transition du Haut-Rhin), et quelques personnalités médiatiques du développement personnel pour la compréhension du changement social (Idriss Aberkane¹³ notamment)¹⁴. Lors de la deuxième session, après l'intervention de Jérémie Almosni (chef du service Transport et mobilité à l'ADEME), de Marie Chéron (responsable mobilité à la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme), de Sébastien Chambe (directeur général adjoint de l'Institut Paris Région) et de Sylvie Landrière (codirectrice du Forum Vies Mobiles), les équipes d'animation distribuent pourtant un document récapitulant les expert·es pertinent·es en fonction des premières mesures énoncées, une liste qui se distingue très largement des propositions des citoyen·nes. Ces dernières et ces derniers n'ont donc pas eu une grande marge de manœuvre afin de participer à la sélection de l'expertise autorisée.

[12] Groupe Se déplacer, session 5.

[13] Idriss Aberkane est un conférencier, auteur notamment du livre *Libérez votre cerveau !*. Le caractère scientifique de ses travaux est régulièrement remis en cause.

[14] Compte rendu du groupe thématique Se déplacer, dimanche 6 octobre 2019, session 1.

Toutefois, ils et elles mobilisent trois autres types de stratégies pour déplacer les frontières de l'assemblée : la remise en cause de l'expertise, leur autonomisation comme groupe décisionnaire et l'élargissement des formes de paroles audibles. La discussion sur la taxe carbone donne à voir un exemple de rejet de l'expertise proposée. En effet, sur ce sujet précis, l'assemblée des 150 s'est constituée en partie à partir d'une prise de distance vis-à-vis des choix du Comité de gouvernance et des orientations qui leur semblaient être celles de l'équipe d'organisation. La taxe carbone a ainsi été rejetée de manière forte par les citoyen·nes à partir de la deuxième session. Leur méfiance vis-à-vis du dispositif les a conduit·es à envisager la possibilité qu'existe un agenda caché, consistant à faire accepter à la Convention une proposition refusée par le mouvement social des Gilets jaunes, mouvement qui, au premier semestre de l'année 2019, a précédé la CCC et justifié en grande partie sa mise en œuvre. Le rejet public des propos d'une économiste défendant la taxe carbone, en plénière en session 2, ou le rappel permanent du refus de cette mesure, même lorsqu'elle n'est pas explicitement proposée, comme au sein du groupe Se déplacer en session 3, témoigne bien de cette vigilance citoyenne sur l'expertise et ses frontières.

Ensuite, le travail permanent d'évaluation des expert·es dans les groupes thématiques va de pair avec un travail de « traduction » des énoncés des citoyen·nes sous une forme écrite qui peut, dans certains cas, passer pour une forme de violence symbolique exercée à l'égard des paroles des citoyen·nes, ce sentiment pouvant alors déboucher sur une forme de critique citoyenne du rôle des expert·es ou des équipes d'animation. Dans le groupe Se déplacer, cette interrogation collective sur ce processus de traduction s'est par exemple fait sentir à la session 5. Une intention est affichée en haut du récapitulatif de l'état d'avancement des citoyen·nes. Le pronom « Nous » est utilisé pour la formuler. Un citoyen s'insurge alors : « C'est qui ce nous ? ». Il rappelle ainsi la primauté des citoyen·nes sur le reste des acteurs et actrices, en particulier sur les expert·es, dans le processus délibératif. Le sentiment de décalage entre les formulations, parfois parcellaires, hétéroclites, des citoyen·nes, et leur traduction par l'équipe d'animation et le groupe d'appui conduit régulièrement à des tensions de ce type.

La remise en cause, dans un certain nombre de moments, de la position des expert·es, donne aussi à voir la position structurellement ambiguë des membres du groupe d'appui au cours du processus. Ils et elles sont pris·es entre la nécessité d'apporter un maximum d'informations, et donc de participer aux dynamiques délibératives, et celle de conserver une position de neutralité. Ce positionnement ambivalent et instable se reflète d'ailleurs aussi dans l'attitude même de ces expert·es qui avouent parfois jouer, sans y penser, un rôle important dans le processus. Ainsi l'un d'eux, entre deux temps d'échanges, confirmait-il, par exemple, que « les gens pensent que la Convention, c'est 150 citoyen·nes

qui délibèrent. La réalité c'est qu'on est là, la veille à 21 heures, à remplir un document »¹⁵.

Par ailleurs, il n'est pas rare que les tiré-es au sort mobilisent des références à des acteurs et actrices externes rencontré-es lors des intersessions et rapportent ainsi, au sein du dispositif délibératif, des idées jugées pertinentes qui n'ont pas été abordées par les expert-es ou par les membres du groupe d'appui. C'est par exemple le cas d'une citoyenne ayant participé à un événement du Shift Project¹⁶ et qui a pu raconter son expérience à son retour au sein de la Convention. Les frontières établies de l'expertise sont, de fait, nécessairement dépassées et déplacées par les activités des citoyen·nes entre les sessions.

Contester à et de l'extérieur les frontières de la délibération

Une autre mise en cause des frontières initiales du groupe des participant-es à la délibération n'est pas venue des citoyen·nes de la Convention, mais de protagonistes qui ont essayé depuis l'extérieur d'entrer en relation avec les conventionnel·les pendant les sessions, ou entre elles, afin de nourrir les débats à partir d'informations ou de propositions jugées trop peu présentes par les militant-es, voire absentes dans le processus délibératif lui-même.

Il s'agit souvent d'acteurs et actrices appartenant à la société civile qui ont fait le choix d'apporter à la Convention un soutien en entrant en interaction avec les citoyen·nes. Entre les sessions 3 et 4, des militant-es pour le climat ont par exemple commencé à construire un groupe de réflexion et d'action autour de la CCC. Il a été décidé de venir témoigner de leur soutien, tout en proposant d'autres cadrages pour les débats, en avançant par exemple la thématique du quota carbone en matière de transport aérien, absente des questionnements initiaux de l'assemblée. Le 10 janvier 2020, des militant-es d'Extinction Rebellion, un mouvement international de désobéissance civile en lutte contre l'effondrement écologique et le dérèglement climatique, et de La Bascule, une coordination de collectifs déterminés à « basculer » vers un modèle de société résilient et respectueux du vivant, se sont ainsi rassemblé-es devant le CESE, sur la place d'Iéna, ou encore sur la place du Trocadéro à quelques centaines de mètres, afin de publiciser la Convention auprès des passant-es, mais aussi d'échanger avec ses participant-es. Quelques militant-es se sont même invité-es dans des moments informels de la vie des conventionnel·les, comme au sein de l'hôtel qui hébergeait les citoyen·nes. Les murs du Palais d'Iéna ne forment pas des frontières rigides entre l'intérieur et l'extérieur de la Convention : en

[15] Cet échange a eu lieu lors de la session 4, entre des observateurs et observatrices et l'un des membres du groupe d'appui.

[16] The Shift Project est un think tank qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone (<https://theshiftproject.org>, accès le 18/10/2022).

investissant ses marges, ces acteurs et actrices de la société civile ont également contribué à nourrir le débat entre citoyen·nes.

Par ailleurs, avec « On est prêt », un collectif dont les membres ont arboré des badges « Organisateurs » au cours de la Convention, les militant·es de la Bascule ont mis en place un « Agora tour » : l'objectif était de reproduire le modèle de la Convention à l'échelle locale au sein de plusieurs grandes villes. Les militant·es ont organisé des ateliers autour des thématiques des groupes de travail et ont ensuite invité l'un·e des 150 à venir échanger avec les participant·es et à se nourrir de leurs propositions. L'émergence de ces acteurs et actrices aux frontières de la CCC donne aussi à voir la possibilité de compléter l'échange d'arguments rationnels par d'autres modes de discours comme le témoignage (Mansbridge, 1999 ; Mansbridge et al., 2011 ; Steiner, 2011) et l'intervention militante, longtemps mis au ban des processus délibératifs (Young, 2000, 2011).

Ces quelques exemples partiels d'interactions donnent à voir la fluidité des frontières entre le monde social et la délibération à la CCC, un monde qui ne peut se résumer ni au seul groupe des 150, ni être limité à l'enceinte du Palais d'Iéna. En paraphrasant le serment du Jeu de paume, il semblerait que « partout où ses membres sont réunis, là est la Convention citoyenne pour le climat », et il faut alors admettre que la frontière physique des murs du Palais d'Iéna ne coïncide pas avec les frontières institutionnelles de la Convention.

Une délibération ouverte vers l'extérieur

À côté de la qualité de la délibération et des éléments qui la constituent, une deuxième source importante de légitimité d'une assemblée citoyenne comme la CCC provient de sa capacité à nourrir un système délibératif plus large qui inclut le grand public. En effet, en ne mettant en jeu qu'une petite partie des citoyen·nes, les mini-publics peuvent conduire à un « élitisme participatif » (Chambers, 2003). Pour Bernard Manin, il est même « pour le moins problématique de considérer les mini-publics comme des substituts légitimes de l'ensemble des citoyens » (Manin, 2021, p. 18). Le tirage au sort, en effet, recrée entre les personnes tirées au sort et les autres une distinction entre représentant·es et représenté·es tout aussi forte que celle entre élu·es et électeurs ou électrices (Girard, 2019, p. 251). Ainsi, les mini-publics, particulièrement sous la forme de « sondages délibératifs », ne peuvent-ils, selon nombre de théoricien·nes de la démocratie, complètement se substituer à la délibération collective de l'ensemble des citoyen·nes.

De ce point de vue, la délibération ne nécessite plus tant une fermeture relative qu'une ouverture contrôlée en direction de groupes et d'arènes externes où les citoyen·nes sont invité·es à promouvoir et à mettre à l'épreuve leur travail collectif plutôt qu'à puiser des informations en vue d'éclairer leurs délibérations. Afin de mettre en lumière ces phénomènes, il est utile de mobiliser les

outils de l'analyse systémique de la délibération, qui postule que « pour saisir le but plus large de la délibération, il faut dépasser l'étude d'institutions et de processus isolés et examiner leur interaction dans le système pris comme un tout » (Mansbridge et al., 2021, p. 28).

Sans pouvoir aborder l'ensemble de ces relations concrètes, trois familles de protagonistes retiennent ici notre attention dans la mesure où elles ont été évoquées explicitement dans les débats : les organisations de la société civile, en particulier de la cause climatique, dès lors qu'elles ont été rejointes par des citoyen·nes ; les représentant·es politiques élu·es à l'échelon local ou national ; la presse et les médias sociaux. Ici encore, l'idée d'une opposition fixe entre le mini-public et le maxi-public ne résiste pas à une analyse plus poussée. Et dans chacune de ces rencontres, une tension existe entre l'impératif de publicisation de la Convention et la nécessité de rester indépendant vis-à-vis d'influences externes étrangères au processus délibératif.

La construction de liens entre activistes et citoyen·nes délibérant·es

Une partie conséquente de la Convention citoyenne s'est jouée en dehors du Palais d'Iéna, en particulier auprès des activistes écologistes qui ont joué un rôle important dans le déroulé de la délibération. Si certain·es ont été présent·es devant le Palais d'Iéna et autour de son enceinte, lors des sessions de la CCC, comme nous l'avons déjà signalé, ces temps officiels n'ont pas été les moments principaux de ces échanges.

D'autres espaces de discussion se sont développés notamment lors des Clim'Apéros, des moments de convivialité où des citoyen·nes venaient exposer l'état d'avancement de leurs travaux, suivi de temps d'échanges au cours desquels les personnes présentes pouvaient émettre des remarques sur le contenu des mesures. Dans ces événements, de nouveaux sujets d'intérêt ont pu émerger. Par exemple, lors du Clim'Apéro organisé le 28 novembre 2019 à Paris, plusieurs militant·es d'Extinction Rebellion ont évoqué, comme cela avait déjà été fait par d'autres acteurs et actrices externes à la Convention, les manques de prise en compte des questions du secteur aérien dans les débats. Plus fondamentalement, la légitimité acquise du dispositif de la CCC serait en mesure, selon les activistes, de renforcer la radicalité du discours citoyen et de le détacher en particulier de l'injonction à prendre en compte l'acceptabilité sociale des mesures.

Pris parmi d'autres, cet exemple illustre la manière avec laquelle la réception à l'extérieur de la Convention impacte la délibération, et de plusieurs manières. D'abord, la pression exercée par l'opinion publique et l'accueil réservé aux mesures peuvent conduire les citoyen·nes à revoir à la baisse leurs ambitions. En revanche, une mobilisation favorable à la Convention peut favoriser les choix plus tranchés des citoyen·nes. Ainsi, l'influence de l'extérieur n'a pas pour unique

objectif de participer aux débats techniques et politiques sur les propositions à mettre en avant, mais également de modifier l'espace de la délibération en le rendant moins dépendant des réactions de l'opinion publique. La mobilisation écologiste parie ici sur la possibilité qu'un « ensauvagement des institutions » compense ou dépasse l'éventuelle « domestication des institutions » par l'assemblée elle-même (Neveu, 2011).

Cette ouverture de la Convention s'est faite particulièrement autour des grandes villes, comme en témoigne le fait que la plupart des Clim'Apéros se sont tenus à Paris. Le lieu même de l'organisation des Clim'Apéros traduit cependant la difficulté d'attirer des publics populaires. En effet, La Recyclerie participe à la gentrification du nord du 18^e arrondissement de Paris, autour de la porte de Clignancourt (Correia, 2018). Les participant·es à ces débats appartiennent donc le plus souvent aux couches aisées de la population. La forte proportion de militant·es pour le climat ne joue pas non plus en faveur d'un élargissement sociologique des débats autour de la Convention. Les longues intersessions et le travail favorisent aussi l'inégalité des citoyen·nes entre *membres actifs* et *membres passifs*. Cette dynamique favorise l'émergence de figures fortes, chez celles et ceux qui ont été actifs et actives entre les sessions.

Cette ouverture et ces liens avec les organisations écologistes ont fini par faire l'objet d'une régulation de la part du Comité de gouvernance, qui les avait d'abord encouragés. À la suite de tentatives de certains groupes écologistes de peser sur la délibération en proposant le quota carbone, l'une des membres du Comité de gouvernance, très proche, elle aussi, des réseaux écologistes, est intervenue en demandant à des groupes de cesser de chercher à influencer les citoyen·nes. L'ouverture vis-à-vis de l'extérieur ne se fait pas indistinctement en direction du reste de la population, ni ne reste incontrôlée : le mouvement d'ouverture de l'assemblée délibérative s'accompagne presque toujours de mécanismes de fermeture. Il reste que ces déplacements de la Convention ont toutefois produit quelques effets durables dans la mesure où les conventionnel·les ont continué à entretenir des relations avec certain·es activistes à la suite de la CCC. En effet, au sein des ministères, ils et elles ont été entendu·es, avec des représentant·es du monde économique, sur les mesures votées, au cours de négociations d'après Convention relevant davantage du rapport de forces que de la délibération au sens strict. Ces échanges ont donné lieu à des alliances afin de favoriser la reprise d'une plus grande part de mesures. Ces alliances ont d'ailleurs perduré dans la rue où, en marge du débat parlementaire sur la loi Climat et résilience, durement jugé par les conventionnel·les lors de la session 8, des activistes et citoyen·nes tiré·es au sort ont manifesté côte à côte.

Le lien fragile des conventionnel·les avec la représentation politique locale et nationale

À côté des organisations de la société civile ayant mis les questions de climat et de justice sociale au centre de leur agenda, les professionnel·les de la politique, et en particulier les élu·es à l'échelon local et national, représentent un autre ensemble d'interlocuteurs et d'interlocutrices important·es pour les citoyen·nes de la Convention. Si les conventionnel·les décident de faire passer leur mesure par la voie législative, plutôt que par un référendum ou à travers les règlements, ils et elles, à l'Assemblée nationale et au Sénat, peuvent être amené·es à décider de l'avenir des mesures de la CCC. Voilà pourquoi ces élu·es sont incité·es à entrer en contact avec les citoyen·es par les coprésident·es et le Comité de gouvernance de la CCC lorsqu'ils et elles n'entretiennent pas déjà spontanément des relations.

Quelques rares conventionnel·les, comme LM, un viticulteur bordelais du groupe Se déplacer, siègent déjà au conseil municipal de leur commune lorsque débute la Convention. Pour d'autres, à peine moins rares, mais plus visibles au fil des mois, en particulier sur les médias sociaux, la Convention a opéré comme un accélérateur de politisation et même d'engagement public à un point tel qu'ils ou elles se sont présenté·es sur des listes partisans ou citoyennes aux élections municipales du printemps 2020 et ont parfois remporté des élections pour la première fois, l'une de ces citoyennes (MC) ayant même été élue maire de sa commune dont elle était auparavant simple conseillère municipale.

Parallèlement, le Comité de gouvernance et les coprésident·es de la Convention ont évoqué à plusieurs reprises la liaison nécessaire des citoyen·nes avec les élu·es. Dans son discours de clôture de la deuxième session, Laurence Tubiana invite les tiré·es au sort à promouvoir la démarche de la Convention et les débats qui y ont cours auprès des élu·es à l'échelle locale, tout en assurant aussi que des élu·es font déjà partie du public du Palais d'Iéna et prennent au sérieux le processus. Plusieurs édiles (comme Anne Hidalgo, maire de Paris), quelques parlementaires (comme Barbara Pompili, alors présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale) et des membres du gouvernement (comme Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance de la France) ont en effet fait le déplacement pour assister, dans les tribunes du CESE, à certaines séances plénières de la Convention, leur nombre croissant au fil des sessions, pour atteindre son apogée lors du week-end final de vote des mesures, les 19, 20 et 21 juin 2020, dates de la septième et dernière session publique.

La mobilisation directe des élu·es dans le processus de consultation de la Convention est en revanche restée minime. Nous l'avons vu, ils et elles ne représentent que 1 % des personnes auditionnées. Au milieu de la Convention, une cohorte de citoyen·nes a cependant été invitée à rencontrer des parlementaires

ou des élu-es des collectivités territoriales. En février 2020, lors de la cinquième session, ils et elles témoignent de l'accueil favorable généralement reçu. Lors de leur audition à la Commission des lois de l'Assemblée nationale, le 8 janvier 2020, Laurence Tubiana et Thierry Pech ont au contraire fait part, lors de la même session, d'une certaine défiance de la part des parlementaires vis-à-vis de la Convention, en particulier à la Chambre haute. Il en va de même avec Julien Blanchet, rapporteur général de la Convention, auditionné de son côté en décembre 2019 par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Quelques semaines plus tard, les impressions des citoyen·nes portant le projet d'une mesure de réforme de la Constitution ou celui de la reconnaissance du crime d'écocide dans la loi française, qui ont à leur tour rencontré des parlementaires sensibles à ces questions, sont d'une nature assez proche de celle de l'équipe d'organisation de la CCC, même si certain·es député·es ont soutenu publiquement l'idée d'une modification nécessaire du préambule de la Constitution.

Sur ce fond d'interactions rares et parfois difficiles, une tonalité de distance, si ce n'est de défiance, a dominé la relation citoyenne avec les élu-es pendant toute la durée de la Convention. Lors de la première session, les conventionnel·les discutent en petits groupes encadrés par les animateurs et animatrices de leurs conceptions de la justice sociale : est alors évoqué le fait que la société française est d'autant plus « injuste » que les élu-es, même à l'échelon local, sont devenu·es inaccessibles. Lors du troisième jour de la cinquième session, le 7 mars 2020, les citoyen·nes sont invité·es à écrire collectivement un message public en tribune d'un grand quotidien national (qui n'a finalement pas été publiée) et à s'exprimer pour la première fois au reste de la population en tant que collectif identifié. Un débat sur les formulations du texte est organisé en assemblée plénière. Plusieurs citoyen·nes expriment alors leur sentiment d'égalité voire de supériorité vis-à-vis des élu-es face aux urgences climatiques et leur souhait que ce point de vue soit exprimé publiquement. « Il n'y a pas que les élus qui pensent », dit l'un d'entre eux. « On n'a pas besoin d'être élu pour proposer des choses », renchérit un autre. « Les citoyens vont plus vite que le gouvernement », propose un troisième. Une prise de parole évoque aussi la nécessité d'une « co-construction » de la loi avec les élu-es. Lors du dernier jour de la dernière session et en assemblée plénière, des citoyen·nes font « appel » aux élu-es à l'échelon local pour qu'ils et elles appliquent certaines des mesures de la Convention. D'autres, plus sceptiques sans doute ou plus en colère, demandent aux élu-es de prendre leurs responsabilités vis-à-vis des mesures proposées et justifient ou accompagnent ainsi leur choix de ne pas recourir à un référendum sur leurs propositions. L'épisode témoigne d'un clivage entre celles et ceux qui ont opéré un rapprochement avec les élu-es allant même parfois jusqu'à l'identification, et d'autres qui les tiennent à distance tout en les interpellant avec, parfois, une certaine désillusion de principe.

Quelles que soient les attitudes adoptées, la CCC n'a pas noué de relations fortes et durables avec les élu·es à l'échelon national et les parlementaires, qui sont généralement resté·es à distance et sceptiques vis-à-vis de l'expérimentation, jusqu'à parfois exprimer publiquement leur opposition à la démarche de la Convention pendant et après celle-ci¹⁷.

Porter la parole de la Convention dans les médias

Parmi les instances ne prenant pas directement part aux délibérations de la Convention proprement dite – bien que présentes pendant chaque session dans son enceinte –, et avec lesquelles les citoyen·nes de l'assemblée entrent pour tant en relation régulière pendant les huit mois du processus, il y a aussi les médias sous toutes leurs formes actuelles, c'est-à-dire la presse et les médias sociaux. Lors des introductions et des conclusions de session en séance plénière, ou au moment d'échanges plus informels, les coprésident·es de la Convention ont encouragé d'ailleurs explicitement les conventionnel·les à porter la parole de leurs débats, de leurs opinions et de leurs propositions, de leur expérience subjective aussi, en direction de la sphère médiatique. Cependant, l'équipe d'organisation de la CCC exprime aussi ses craintes d'une trop grande publicité des débats et d'une distorsion de ceux-ci dans les médias. Pour la sérénité du processus d'élaboration des mesures, il est alors préconisé de ne pas divulguer le contenu des propositions débattues. Julien Blanchet évoque, lui aussi, presque systématiquement, lors des séances d'ouverture ou de clôture des sessions, les échos chiffrés plus ou moins importants reçus par la Convention. Mais c'est, le plus souvent, pour regretter une trop faible couverture médiatique de celle-ci, alors même qu'en règle générale la médiatisation des processus délibératifs pourrait offrir la possibilité d'un élargissement du débat à des sphères plus larges (Pourtois, 2013).

Pour y remédier, la Convention dispose pourtant d'un service de presse destiné à rendre compte des activités de l'assemblée et à les faire valoir auprès du grand public. Il émet les communiqués de presse des garant·es après chaque session ainsi que ceux des coprésident·es, du Comité de gouvernance et, à partir du 21 janvier 2021, ceux de l'association des tiré·es au sort décidé·es à suivre le destin de leurs mesures. Le service de presse de la CCC anime des comptes institutionnels sur les réseaux Facebook, Twitter et Instagram. Il accorde les accréditations des journalistes et répond à leurs requêtes spécifiques en les mettant éventuellement en contact avec des protagonistes de l'assemblée. Il prend en charge la salle de presse du Palais d'Iéna. Une toute petite partie de

[17] On peut par exemple se référer à la réaction emblématique d'Éric Woerth, relayée par le site des Républicains, qui critique les propositions et considère que « 150 citoyens, ce n'est pas 65 millions de citoyens. La légitimité, c'est l'élection » (<https://republicains.fr/actualites/2020/06/30/eric-woerth-on-est-ecologiste-chez-les-republicains/>, accès le 18/10/2022).

la presse nationale s'intéresse à la Convention et, parmi elle, aux citoyen·nes. Les grandes chaînes de télévision publique ou privée n'ont pas envoyé de journalistes, mais une chaîne radiophonique d'information continue (France Info) est tout de même présente régulièrement. La presse papier est la plus fortement représentée. Ne pouvant observer tous les débats, les journalistes ont recours à des informateurs et informatrices parmi les membres du Comité de gouvernance, au sein du collectif de recherche, mais aussi à travers quelques conventionnel·les. Plusieurs titres de presse, comme *La Croix* ou *L'Obs*, ont choisi de suivre quelques citoyen·nes à qui ils demandent, à chaque fin de session, leur opinion sur le processus et leurs sentiments, publiés sous forme de feuilleton en ligne ou sur papier. La presse quotidienne régionale, bien qu'absente au Palais d'Iéna, met également parfois en lumière les citoyen·nes tiré·es au sort, leurs expériences et leurs discours, dans leurs régions de résidence.

Parallèlement, l'activité volontaire des citoyen·nes sur les médias sociaux prend de l'ampleur au fil du temps, ce dont témoigne le nombre de comptes et de messages envoyés au cours du processus conventionnel. À la fin de celui-ci, on estimait à près d'une cinquantaine de comptes actifs et alimentés, certains d'entre eux nourrissant à leur tour la chambre d'écho médiatique de la Convention¹⁸. Dans ce concert, des citoyen·nes acquièrent, sans surprise, une plus grande visibilité que d'autres. Sur leurs comptes, les paroles de défense du processus dominant largement les paroles critiques. Les personnes ayant pris part à différentes activités, médiatiques ou autres, à l'extérieur de la Convention, sont souvent aussi celles qui jouent un rôle important à l'intérieur – en prenant la parole régulièrement lors de plénières, en prenant des initiatives dans les groupes de travail. Ce lien peut s'expliquer de différentes manières. D'abord, des caractéristiques sociales de genre et de classe peuvent expliquer une aisance à la prise de parole en public, à la fois au sein et en dehors de la Convention. Elles peuvent aussi être la source d'un temps libre plus conséquent, permettant à la fois de s'investir davantage dans les travaux de la Convention, et ainsi de se sentir plus légitime pour intervenir. S'il n'est pas aisé de déterminer précisément les raisons de ce lien, il est clair que l'ouverture vers l'extérieur rend nécessaire d'élargir les questionnements désormais classiques relatifs à l'égalité plus ou moins nette des participant·es au sein de la délibération en direction des interventions publiques en dehors du cadre délimité des discussions de l'assemblée délibérative.

Par ailleurs, l'effet conjugué de toutes ces interactions distinctes entre citoyen·nes et médias semble donner à certaines et certains le sentiment de n'être plus des citoyen·nes comme les autres et de devoir se comporter avant tout en « ambassadeurs », selon le mot des coprésident·es, d'une expérience collective. Ces interactions contribuent aussi peu à peu à la construction d'un « Nous » de l'Assemblée,

[18] Le nombre est tiré d'une recension des comptes Twitter et Facebook que nous avons réalisée fin juin 2020.

à distance dans un premier temps des institutions politiques et des puissances économiques, puis, peu à peu, du reste de la population française.

Construire les frontières entre « Nous » et « Eux »

En même temps qu'il redessine les frontières de la Convention, et donc de la délibération, le double mouvement d'entrée d'intervenant-es externes et de sortie des citoyen·nes en direction de plusieurs groupes de la société civile et politique questionne le rôle et l'identité des conventionnel·les. Faute de disposer d'une frontière institutionnelle étanche et fixée une fois pour toutes pendant le processus délibératif, les citoyen·nes construisent peu à peu collectivement – suivant des modalités individuelles variables – une frontière d'ordre symbolique entre le collectif qu'ils et elles forment et les « autres » au sens de la masse plus ou moins indistincte de ce qui diffère d'elles et eux à cause de l'expérience de l'assemblée citoyenne.

Du point de vue de la relation entre mini-public et participation du maxi-public – longtemps négligé dans les travaux sur la délibération (Chambers, 2011)¹⁹ –, le plus frappant des marqueurs de ce processus d'identification est apparu lors de la dernière session de la Convention : au moment de prendre position sur le recours au référendum afin de valider les mesures produites et adoptées par les citoyen·nes. On sait que l'assemblée s'est prononcée majoritairement contre cette éventualité – environ 80 % d'avis négatifs pour les différentes familles d'objectifs –, hormis pour la proposition de modification du préambule et de l'article premier de la Constitution et l'écocide. Cette décision collective confirmait des prises de parole antérieures où des citoyen·nes exprimaient leur sentiment d'une différence croissante d'avec leurs compatriotes au fil des semaines. De citoyen·nes représentatifs et représentatives de la population et en principe semblables à celle-ci, ils et elles en étaient devenu·es des représentant-es.

C'est donc à cette frontière entre le « Nous » et le « Eux », tout aussi imaginaire que réelle, qu'il s'agit de s'attacher désormais, à partir de deux points d'observation principaux : les discours sur les institutions, et celui sur la population tenus par les citoyen·nes au cours de leurs délibérations.

[19] Pour Chambers, la difficulté d'envisager la délibération au niveau de la population a « amené une bonne partie des théoriciens de la délibération à se détourner de la problématique du grand public (*mass public*) en faveur de l'étude et de l'élaboration d'espaces de délibération existant à une échelle beaucoup plus réduite » (Chambers, 2011, p. 15).

Faire groupe en se distinguant des institutions politiques et des puissances économiques

Lors de la CCC, le déséquilibre a été régulièrement souligné entre le niveau prévu d'information des participant-es sur les enjeux climatiques et de justice sociale, et l'absence presque totale de formation à leur environnement institutionnel, pourtant décisif pour mieux saisir le contexte des choix à opérer et leurs chances d'être repris et prolongés. Nul doute que l'engagement oral du président de la République, érigé en symbole politique par Cyril Dion et d'autres parties prenantes de la CCC, au sujet de son application « sans filtre » des mesures proposées par les citoyen-nés, a contribué à entretenir la méconnaissance des voies institutionnelles des politiques publiques. Il n'y avait aucune raison de s'en préoccuper puisque l'exécutif semblait garantir que la voix des conventionnel-les serait non seulement entendue, mais traduite. Il reste que les institutions politiques et administratives n'ont en réalité pas été complètement absentes de leurs débats. Leur évocation régulière a même alimenté le sentiment qu'il existait une différence de nature entre les 150 tiré-es au sort, la CCC et les autres instances de décision publique. Sans proposer un inventaire exhaustif des institutions et des organisations ayant été discutées pour leur impact sur les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, il faut, en effet, souligner qu'elles ne l'ont été le plus souvent que pour en distinguer les citoyen-nés. C'était le sens principal des discours sur les élu-es qui ont déjà été évoqués.

Lors de la quatrième session, le 11 janvier 2020, au lendemain de la visite à la CCC d'Emmanuel Macron réclamée par les citoyen-nés, les équipes d'animation demandent à chaque groupe thématique de réagir à l'intervention du Président. Dans le groupe *Se déplacer*, où prennent place nos observations, la discussion se fixe un instant autour de cette notion de « filtre » qui serait, ou pas, apposé en aval des mesures que la CCC serait amenée à recommander. Il est alors suggéré que le véritable « filtre », ce n'est pas tant le président de la République, quels que soient d'ailleurs ses véritables desseins qui continuent alors de poser question, mais l'attitude à attendre de l'Assemblée nationale et du Sénat. Mais ce constat aura beau avoir été prononcé, il n'est pas vraiment repris, ni dans les séances plénières, ni lors de moments ultérieurs du déroulé officiel.

D'autres institutions sont pourtant régulièrement évoquées qui font également obstacle à l'imagination politique des citoyen-nés et vis-à-vis desquelles une partie des conventionnel-les se posent en adversaires. Ainsi, lors de la session suivante, 35 à 40 citoyen-nés se réunissent après avoir demandé au Comité de gouvernance à se retrouver de manière autonome, sans animateurs ou animatrices, et hors du programme officiel, afin de pouvoir discuter collectivement des traités internationaux qui engagent la France, et se situent, pour cette raison, hors du cadre établi des délibérations alors qu'ils pèsent néanmoins sur celles-ci en limitant les propositions citoyennes. Ce soir-là, il est question du Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), l'accord commercial

signé en 2016 et ratifié partiellement en septembre 2017 entre le Canada et l'Union européenne. La discussion est l'occasion de souligner que tous les traités internationaux représentent des obstacles aux objectifs de la CCC, et qu'il faudrait les remettre en cause ou demander un moratoire. Plusieurs autres discussions évoquent les contraintes de l'Union européenne, en particulier au sujet des taxes à la valeur ajoutée pour des produits étrangers ne respectant pas des normes environnementales ou pour fermer en partie les frontières en vue de favoriser des circuits courts.

Sans être institutionnels au sens strict, et même s'ils font partie de l'écosystème des institutions politiques nationales et internationales, les lobbys, compris comme représentant les puissances économiques et faisant pression sur les décideurs politiques, sont l'un des autres groupes souvent évoqués par les citoyen·nes, à la fois comme étranger à l'assemblée et comme obstacle aux mesures qui devraient être prises en matière climatique et sociale. En mars 2020 lors de la cinquième session, il est demandé aux conventionnel·les d'écrire collectivement une tribune de presse afin d'informer le pays de l'état d'avancement et de l'orientation de leurs travaux ; plusieurs annoncent alors en assemblée plénière leur intention de faire clairement état de leur indépendance vis-à-vis des groupes d'intérêts. Un mois plus tôt, des craintes au sujet d'influences extérieures trop fortes avaient pourtant été exprimées dans plusieurs groupes : par exemple, au sein du groupe *Se déplacer*, la présence en qualité d'expert·es et de représentant·es de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) ou de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), comme celle de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), avait inquiété. Lors de la dernière session, des voix s'élèvent à nouveau pour dire que certaines des mesures prises, comme celles qui portent sur l'information en matière d'alimentation, témoigneraient d'une intériorisation trop forte du point de vue des lobbys. Que ces prises de position soient ou non majoritaires, elles indiquent combien les puissances lucratives privées et organisées sont figées comme des éléments extérieurs et hostiles aux objectifs de la Convention, ce qui permet par rétroaction de construire une identité collective de citoyen·nes ordinaires ayant le souci des enjeux climatiques. La construction du collectif par son opposition aux institutions politiques et aux « lobbys » contribue également à expliquer les relations plus fortes que les conventionnel·les ont nouées, tout au long du processus, avec les activistes de la cause climatique, qui partagent leur rapport distant à ces personnalités politiques et économiques, et leur objectif commun d'une politique ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce processus de construction d'un « Nous » aboutit notamment dans la création de l'association *Les 150*, fondée après la session 7, en juin 2020, mais dont l'idée a émergé dès les premiers mois de la même année. Avec cette association, les citoyen·nes se sont autonomisé·es et ont tenté de défendre leurs mesures,

en organisant leur suivi, à l'aide notamment d'un site Internet²⁰. Ils et elles ont élaboré les frontières d'un « Nous », structuré par des revendications et une expérience commune, avec pour objectif de garantir l'impact politique de leurs délibérations.

Mais si ce processus d'autonomisation doit beaucoup à la prise de distance vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, rien ne témoigne plus de ce « Nous » fragile que son détachement progressif du reste de la population française qu'il était pourtant censé représenter.

Se représenter la réception des travaux par les Français-es ordinaires

Au début de la Convention, le groupe des 150 participant-es était en effet un mini-public construit afin d'être représentatif de la population. Lors des deux premières sessions, la diversité des profils et les spécificités des participant-es sont valorisées par l'équipe d'animation, qui demande aux citoyen-nes de mobiliser leurs connaissances locales particulières lors de l'élaboration des mesures. Dans son discours d'ouverture de la CCC, Patrick Bernasconi, alors président du CESE, déclare aux citoyen-nes : « La réponse à l'urgence climatique [...] vous appartient avec vos sensibilités, vos expériences personnelles, professionnelles ».

Cependant, en raison de la faible formalisation du rôle du ou de la « conventionnel-le », de l'hétérogénéité sociale, de l'absence d'intérêts communs, de la diversité des perceptions du rôle, le groupe des 150 ne pouvait pas exister *ex nihilo* dès le départ de la Convention. La formation progressive, que nous avons observée, d'un groupe spécifique, unitaire, est passée par le partage d'une expérience commune et la réception de nombreuses (in)formations sculptant l'orientation du travail réalisé. L'un des premiers fixateurs de l'unité des 150 a tenu à la présentation de Valérie Masson-Delmotte, paléoclimatologue et coprésidente du groupe n° 1 du GIEC depuis 2015, lorsqu'elle alerte les citoyen-nes en session 1 sur l'urgence climatique et cadre ainsi les priorités. Son intervention est vécue par beaucoup comme une « claque ». L'expression a même été réappropriée par la suite comme un terme accepté par la quasi-totalité des citoyen-nes pour décrire le sentiment de la première session. Peu d'autres termes se sont autant imposés dans l'imaginaire des citoyen-nes comme caractérisant une expérience individuelle et collective. Or, cette « claque » ne doit pas se comprendre simplement comme une prise de conscience individuelle de la réalité climatique. Elle doit plutôt se saisir de manière collective, comme le moment où le système de valeurs des citoyen-nes a été bousculé. Leur représentation des efforts à faire s'élargit à ce moment-là. Un citoyen déclare au petit groupe de six avec qui il échange : « Il y a tout à revoir. On ne peut même pas imaginer, je pense ». Sur

[20] Avec ce site, les citoyen-nes ont recensé leurs mesures et évalué la qualité de leur reprise par le gouvernement (<https://sansfiltre.les150.fr/>, accès le 18/10/2022).

les Post-its rédigés, à la demande des animateurs et animatrices, dans la foulée de cette intervention publique, des questions mettent en cause les principes mêmes du système économique : « Le concept de croissance joue-t-il un rôle dans le changement climatique ? »

Progressivement, les tiré·es au sort ressentent un éloignement croissant vis-à-vis du reste de la population française. Au début du processus, l'appel d'une conventionnelle aux contributions citoyennes en ligne pouvait sembler mettre en question la limite du statut de citoyen représentatif ou citoyenne représentative : « [I]l faut savoir que nous sommes 150 visages qui représentent toute la France. On est représentatifs et c'est important que l'on puisse entendre ce que les Français ont à nous dire. On a besoin de l'adhésion des Français. »²¹ Au sein du groupe Se déplacer, lors de la session 3, session de fixation des grands axes des mesures, les citoyen·nes demandent à Priscillia Ludosky, initiatrice de la pétition des Gilets jaunes : « Vous qui avez les statistiques, la population est-elle prête à changer ? » Les expert·es présent·es ramènent alors les citoyen·nes à leur fonction de représentativité. Un premier répond : « En tant que citoyen·nes, vous avez votre pertinence pour répondre à cette question », et un second : « C'est à vous qu'on pose la question de l'acceptabilité ». Pour les participant·es en revanche, le reste de la population devient peu à peu un ensemble dont ils et elles ne font plus partie et qui doit être pris en compte séparément dans l'élaboration des mesures. « Les gens qui regardent TF1 doivent comprendre », explique ensuite, dans le même esprit, un animateur lors d'un temps de travail sur l'expression des objectifs des mesures : « On doit expliquer aux gens pourquoi ils doivent faire des choses [...]. » Des citoyennes, légitimées par leur investissement temporel et les ressources incorporées *via* la Convention, politisent leur rôle : « Nous sommes en charge », déclare une citoyenne. L'animateur de ce moment de débat souligne alors son accord : « La manière d'exprimer la justice sociale, c'est de dire que la CCC a conscience que pour un certain nombre de Français, faire moins est impossible [...]. Il faut envoyer des signaux opérationnels pour montrer que vous avez pris soin de ces gens. Vous incluez les gens. » Un pli est pris au fil du temps qui voit les conventionnel·les être distingué·es et se différencier du reste de la population dans nombre de leurs énoncés et de leurs raisonnements.

Si certain·es admettent cette évolution de leur place – « On est là pour impulser un changement, pas pour les "*likes*" sur Instagram » –, d'autres font le plus souvent référence au reste de la population avec crainte. Crainte de passer pour des « idiots utiles » du gouvernement ou, au contraire, de montrer trop de radicalité. « On ne veut pas bannir, mais réaménager », précise une citoyenne. « On est diffusé, c'est important de le dire. » Une autre affirme : « Je suis très à cheval sur la crédibilité ! ». Un homme prévient : « C'est bien de penser à l'écologie, mais la justice sociale va bloquer, [...] vous avez conscience que vous avez affaire

[21] AK, <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/les-travaux-de-la-convention-2/> (accès le 18/10/2022).

à des Français ? Les réactions peuvent être très virulentes ! » ; « Le Français va se braquer, ils vont nous décapiter l'un après l'autre ».

Cette crainte atteint son apogée dans le refus du recours au référendum exprimé par une grande majorité dans la dernière session. Au cours de débats houleux, reportés au lendemain du jour initialement prévu pour ce qui est des choix de mesures à proposer au référendum, la mise à distance des citoyen·nes avec le reste de la population s'entend dans de nombreuses interventions. Une femme justifie ainsi son rejet du référendum : « Nous avons eu nos six semaines d'information. Et même si la population a une information sur le référendum... à partir du moment où on touche à la liberté des gens, les gens vont dire non. » Ainsi, l'ouverture non anticipée des mesures dans un système médiatique peu enclin à mettre en avant les enjeux climatiques, alors que le rôle de la presse peut être décisif dans la réussite et l'efficacité des mini-publics (Girard, 2019), a-t-elle conduit les citoyen·nes de la Convention à développer des formes de frustration à l'écart du reste de la population, au point de refuser de leur faire confiance, rompant avec l'une des bases de la légitimité des assemblées citoyennes qui consiste à mettre en débat ses conclusions et ses arguments dans la population générale (Niemeyer, 2014). Ce choix détermine ici la forme des « macro-conséquences des mini-publics » (Dryzek, 2010) en privilégiant la voie législative à la voie référendaire.

Le « Nous » des citoyen·nes de la Convention n'est donc pas un acquis, mais a été en construction et en renégociation constante tout au long de l'assemblée, à partir d'abord d'un travail de mise à distance des institutions politiques, des puissances économiques et de l'organisation elle-même, puis comme un processus de distinction vis-à-vis de la population française, supposée moins informée, et donc potentiellement hostile à leurs propositions. Le processus d'ouverture de la Convention vers un certain nombre de groupes, qui s'est fait de manière différenciée, a donc été contrebalancé par des mécanismes de distanciation, qui ont également surpris plusieurs membres du Comité de gouvernance²². L'ouverture de la CCC, si elle est une réalité, s'est donc conclue par une volonté de fermeture, la confiance vis-à-vis du reste de la population – notamment du fait du traitement médiatique fortement critique des mesures – s'étant progressivement érodée.

Conclusion

Dans une initiative récente de promotion des conventions citoyennes en tant qu'instruments désirables d'approfondissement démocratique aux échelles

[22] On peut ici se référer au film de Naruna Kaplan de Macedo : *Convention citoyenne : démocratie en construction*, réalisé en 2020. Il rend notamment compte de la déception de plusieurs membres du Comité de gouvernance face à la décision des citoyen·nes de refuser le référendum sur les mesures ne relevant pas de la Constitution.

nationales, mais aussi locales et supranationales, deux associations françaises, Sciences Citoyennes et Démocratie Ouverte²³, font quelques recommandations au sujet de leur tenue après avoir observé le déroulement de la CCC. Certains de leurs « principes et lignes rouges » portent précisément sur ce qui était au cœur de cet article : « les liens avec l'extérieur » des conventions citoyennes, c'est-à-dire les relations entre l'assemblée tirée au sort comprise comme un exemple de mini-public délibératif et les autres groupes et espaces constituant le maxi-public de la population et de la société politique alentour²⁴.

« Le panel, écrivent les signataires, doit être protégé de tentatives de manipulation ou de pression de groupes intéressés par le sujet de la Convention. Tout est fait pour garantir l'anonymat du panel jusqu'à la remise de ses conclusions. Cependant, pour éviter que les mesures de la Convention citoyenne ne soient rejetées ou ignorées par les représentants élus et/ou par la population, il est important de faciliter l'inclusion des travaux de la Convention citoyenne dans le débat public. »

Comme nous l'avons indiqué au départ de notre argumentation, c'est parce qu'elle a dû articuler ces deux ensembles d'exigences contradictoires, l'un poussant au secret, l'autre à la publicité, le premier à la clôture, le second à l'ouverture, que les frontières de la CCC sont à la fois restées poreuses et instables pendant toute la durée des délibérations.

L'étude de cas proposée ici confirme que les assemblées citoyennes ne peuvent se réduire ni à la délibération entre les tiré-es au sort, ni à la simple mise en œuvre d'exigences gouvernementales. Nous avons suggéré que les délibérations des assemblées citoyennes étaient par nature ouvertes à l'extérieur ainsi que vers l'extérieur, même si cette extraversion restait inévitablement limitée et parfois contrôlée. Alors qu'une grande partie de la littérature scientifique d'observation au sujet de ce type de dispositifs part d'une conception restreinte de la délibération, nous avons proposé de la décrire et de l'analyser, à l'instar de ce que prônent les théoricien·nes du « système délibératif », en adoptant au contraire une conception élargie de la scène délibérative. Face à ce type de dispositifs, l'attention ne peut donc plus porter exclusivement sur les conditions internes de félicité d'une délibération collective de qualité. Elle doit aussi s'interroger précisément sur les relations externes que les protagonistes de la délibération entretiennent : ou bien en incluant de nouvelles personnes et de nouveaux groupes au sein de l'espace délibératif, ou bien en étendant la délibération vers d'autres arènes que celle de l'assemblée. En adoptant un tel regard, nous avons montré

[23] https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2018/09/Plaidoyer_Principes_CC.pdf (accès le 18/10/2022).

[24] <https://pourdesconventionscitoyennes.org/principes-et-lignes-rouges/> (accès le 18/10/2022).

que l'impératif d'ouverture de la CCC avait permis une renégociation partielle de ses objectifs et des acteurs et actrices impliqués en son sein.

Les théoricien·nes qui prennent au sérieux l'enjeu d'une démocratie véritablement participative, c'est-à-dire impliquant la masse des citoyen·nes, montrent souvent une réticence à l'idée d'assemblées citoyennes ayant un poids sur la décision politique, au motif qu'elles contrediraient en réalité le principe d'autogouvernement du peuple, et préfèrent dès lors leur attribuer un rôle plus limité dans la construction de l'opinion publique (Lafont, 2020). Nous suggérons ici qu'il n'est pas évident qu'il faille considérer les assemblées citoyennes comme des mini-publics au sens strict, représentatifs uniquement des seuls avis singuliers et limités de quelques citoyen·nes tiré·es au sort et exposé·es à des informations précises sur un sujet donné. Ces assemblées mettent en réalité en jeu des interactions plurielles, inégales dans leurs intensités et leurs conséquences sur la délibération, certes liées en partie au cadrage des débats, mais qui permettent cependant de renégocier les frontières du bon sujet de la délibération, du dicible et du légitime.

Dans l'exemple français de la CCC, il est probable que les traits d'ouverture de cette scène délibérative ont été plus importants que dans d'autres cas récents et comparables, comme celui de l'assemblée citoyenne britannique sur le climat (Elstub et al., 2021). Mais il est vrai aussi que tout ce que nous avons décrit comme le dilemme d'assemblées citoyennes ayant à choisir entre frontières rigides et frontières souples a été traité de manière non anticipée et variable pendant toute la Convention. Voilà pourquoi ces frontières ont été le produit d'une négociation voire d'une contestation permanente, en provenance d'une multitude d'acteurs et actrices à la fois internes et externes au périmètre initial de l'assemblée. Et même si la CCC a paru plus ouverte que ne l'ont été d'autres assemblées citoyennes du même type, elle n'est pas parvenue à étendre ses délibérations autant qu'il aurait été nécessaire pour qu'il soit possible de parler de succès à son propos. Seules quelques organisations du mouvement climat sont parvenues à la fois à s'insérer modestement dans les franges du jeu délibératif de la CCC et à intégrer à leurs propres délibérations le contenu des débats de la Convention.

Cela a certainement eu des conséquences sur la capacité de la CCC à produire des effets politiques durables. Elle n'est pas parvenue à articuler jusqu'au bout les deux dimensions de sa légitimité et les débats du mini-public des citoyen·nes avec une participation plus large. En témoignent les résistances rencontrées avec les élu·es à l'échelle nationale et l'arrachement progressif vis-à-vis du reste de la population, à travers les médias en particulier, deux mécanismes dont l'effet conjoint aura été de construire peu à peu les « 150 » comme une assemblée dotée d'une connaissance, voire d'une expertise, plutôt que comme l'assemblée représentative qu'elle pouvait aspirer à être en vertu du tirage au sort. L'ouverture relative de la CCC a finalement eu des effets ambivalents sur la réception de ses conclusions. Si elle a permis d'en faire un événement national,

incontournable tant pour les médias que pour les responsables politiques, la voie parlementaire finalement privilégiée, et favorisée par la construction d'un « Nous » peu à peu exclusif, a contribué à diminuer le poids des conventionnelles. Ils et elles ont été considérés, au sein des négociations sur le contenu de ce qui allait devenir la loi Climat et résilience, comme des interlocuteurs et interlocutrices parmi d'autres. Quittant la scène délibérative pour celle de la négociation et du rapport de forces, les citoyen·nes tirés au sort n'ont pas réussi à imposer au débat parlementaire les résultats de leur long travail. C'est pourquoi, au terme de l'aventure, l'expérimentation complète de la CCC, considérée avec ses débouchés finaux sur le plan législatif et réglementaire, apparaît comme un révélateur des limites des institutions de la Cinquième République plus que comme une expérience réussie en matière d'innovation démocratique.

Bibliographie

- Blondiaux Loïc, Sintomer Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, p. 17-35.
- Chambers Simone, 2003, « Deliberative Democracy Theory », *Annual Review of Political Science*, 6 (1), p. 307-326.
- Chambers Simone, 2011, « Rhétorique et espace public : La démocratie délibérative a-t-elle abandonné la démocratie de masse à son sort ? », *Raisons politiques*, 42, p. 15-45.
- Correia Mickaël, 2018, « L'envers des friches culturelles. Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *Revue du Crieur*, 11, p. 52-67.
- Courant Dimitri, 2020, « Des mini-publics délibératifs pour sauver le climat ? Analyses empiriques de l'Assemblée citoyenne irlandaise et de la Convention citoyenne française », *Archives de philosophie du droit*, 62, p. 485-507.
- Dryzek John S., Niemeyer Simon, 2010, « Mini-Publics and Their Macro Consequences », in John S. Dryzek, *Foundations and Frontiers of Deliberative Governance*, Oxford, Oxford University Press, p. 155-176.
- Elias Norbert, Scotson John L., 1997 [1965], *Logiques de l'exclusion*, trad. de Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Fayard.
- Elstub Stephen, Carrick Jayne, Farrell David M., Mockler Patricia, 2021, « The Scope of Climate Assemblies: Lessons from the Climate Assembly UK », *Sustainability*, 13 (20), p. 1-17.
- Fishkin James S., 1995, *The voice of the people: Public opinion and democracy*, New Haven/Londres, Yale University Press.
- Fishkin James S., 2002, « Deliberative Democracy », in Robert L. Simon (dir.), *Blackwell Guide to Social and Political Philosophy*, Malden/Oxford, Wiley/Blackwell.
- Girard Charles, 2019, *Délibérer entre égaux : enquête sur l'idéal démocratique*, Paris, Vrin.

- Goodin Robert E., Dryzek John S., 2006, « Deliberative Impacts: The Macro-Political Uptake of Mini-Publics », *Politics & Society*, 34 (2), p. 219-244.
- Gutmann Amy, Thompson Dennis F., 2004, *Why Deliberative Democracy?*, Princeton, Princeton University Press.
- Hoggart Richard, 1970 [1958], *La culture du pauvre : Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Éditions de Minuit.
- Lafont Cristina, 2020, *Democracy without shortcuts: A participatory conception of deliberative democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Manin Bernard, 1985, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, 33, p. 72-94.
- Manin Bernard, 2011, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques*, 42, p. 83-113.
- Manin Bernard, 2021, « Introduction. Un paradigme et ses problèmes », in Bernard Manin, Loïc Blondiaux, *Le tournant délibératif de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 9-23.
- Manin Bernard, Blondiaux Loïc, 2021, *Le tournant délibératif de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Mansbridge Jane, 1999, « Everyday talk in the deliberative system », in Stephen Macedo (dir.), *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-211.
- Mansbridge Jane, Bohman James, Chambers Simone, Christiano Thomas, Fung Archon, Parkinson John, Thompson Dennis F., Warren Mark E., 2021, « Une approche systémique de la démocratie délibérative », in Bernard Manin, Loïc Blondiaux, *Le tournant délibératif de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 25-66.
- Mansbridge Jane, Bohman James, Chambers Simone, Estlund David, Føllesdal Andreas, Fung Archon, Lafont Cristina, Manin Bernard, Luismarti José, 2011, « La place de l'intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, 42, p. 47-82.
- Neveu Catherine, 2011, « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? », *Participations*, 1, p. 186-209.
- Niemeyer Simon, 2014, « Scaling up Deliberation to Mass Publics: Harnessing Minipublics in a Deliberative System », in Kimmo Grönlund, André Bächtiger, Maija Setälä (dir.), *Deliberative mini-publics: involving citizens in the democratic process*, Colchester, ECPR Press, p. 177-201.
- OCDE, 2020, *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Parkinson John, Mansbridge Jane, 2012, *Deliberative Systems: Deliberative Democracy at the Large Scale*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Pech Thierry, 2021, *Le Parlement des citoyens : la Convention citoyenne pour le climat*, Paris, Seuil.
- Pourtois Hervé, 2013, « Mini-publics et démocratie délibérative », *Politique et Sociétés*, 32 (1), p. 21-41.
- Sintomer Yves, 2011, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, 1, p. 239-276.
- Sintomer Yves, 2019, « De la démocratie délibérative à la démocratie radicale ? Tirage au sort et politique au ^{xxi}^e siècle », *Participations*, 23, p. 33-59.
- Steiner Jürg, 2011, « Raison et émotion dans la délibération », *Archives de Philosophie*, 74 (2), p. 259-274.
- Suiter Jane, Farrell David M., Harris Clodagh, O'Malley Eoin, 2019, « La première Convention constitutionnelle irlandaise (2013-2014) : un dispositif délibératif à forte légitimité ? », *Participations*, 23, p. 123-146.
- Warren Mark E., Pearse Hilary, 2008, « Introduction: Democratic renewal and deliberative democracy », in Hilary Pearse, Mark E. Warren (dir.), *Designing Deliberative Democracy: The British Columbia Citizens' Assembly*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-19.
- Young Iris Marion, 2000, *Inclusion and democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Young Iris Marion, 2011, « La démocratie délibérative à l'épreuve du militantisme », *Raisons politiques*, 42, p. 131-158.

Abstract—Citizens’ Assemblies and Their Negotiated Boundaries. The Case of the French Citizens’ Climate Convention (2019–2020)

Like other mini-publics, the Citizens’ Climate Convention (CCC) had to respond to a double bind: in order for its conclusions to be considered valid from the point of view of deliberation, it had to appear to be impervious to external influences, but in order for its conclusions to have weight, the members of the assembly were encouraged to develop alliances with other social and political actors, and thus to extend the debate beyond the walls of the assembly. This tension between openness and closure, deliberation and participation, mini-public and general public, increasingly problematized within theories of deliberative democracy, was resolved through some of the organizational and logistical features of the process, such as the long intersessions during which citizens were invited to assume their roles, which was a decisive element in the publicity of the debates. The article, which is based on an ethnographic investigation throughout the process, shows how the boundaries of the CCC were constructed and then renegotiated by citizens and other actors. We highlight a double movement of importation of external actors and exportation towards the general public as well as phenomena of progressive separation between the “We” of the citizens’ assembly and the “They” of the rest of the national population. We suggest that all of these mechanisms play a major role in the fate of the measures and that they should be analyzed more systematically in other mini-publics and citizens’ assemblies.

Keywords: Citizens’ assemblies, Climate, Climate Assemblies, Deliberation, Mini-public, Participation, France, French Citizens’ Climate Convention.

Maxime Gaborit est doctorant en cotutelle au Centre d’études européennes et de politique comparée (CEE) de Sciences Po et au Centre de Recherche en Science Politique (CRéSPo) de l’Université Saint-Louis – Bruxelles. Il mène actuellement une thèse sur les horizons démocratiques de l’activisme climatique. Avec le collectif Quantité critique, il a conduit des enquêtes par questionnaire en manifestation sur les Gilets jaunes et les mobilisations pour le climat.

Laurent Jeanpierre est professeur de science politique à l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP, CNRS). Ses travaux actuels portent sur les utopies réelles

écologiques et socialistes du présent et du passé. Derniers ouvrages parus : avec Haud Guéguen, *La perspective du possible*, Paris, La Découverte, 2022 ; avec Anne Davidian (dir.), *What Makes An Assembly. Stories, Experiments and Inquiries*, Bruxelles/Londres, Fondation Evens & Sternberg Press.

Romane Rozencwajg est doctorante à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, au sein du laboratoire LabToP (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris – CRESPPA). Elle mène une thèse sur le militantisme préfiguratif en milieu rural. Elle travaille notamment sur les assemblées autogestionnaires au sein de communautés intentionnelles et au sein de mouvements sociaux se rapprochant du projet politique du communalisme.

Mots-clés : assemblées citoyennes, assemblées climat, climat, délibération, mini-public, participation, France, Convention citoyenne pour le climat.